



## Séance du lundi 25 septembre 2023

Date de la convocation: 19/09/2023

**Date d'affichage de la convocation : 19/09/2023**

**Membres en exercice**  
: 11

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire*

**Présents : 10**

**Présents :** Guy FAVAREL, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

**Votants: 11**

**Pour:**  
11

**Représentés:** Laurence MASSEY

**Secrétaire de**  
**séance:**  
**DUFFORT**  
**Marie-Laure**

**Excusés:**

**Absents:**

### Objet: Revision Tarifs location espace de travail - DE\_2023\_019

Vu la création d'un espace de télétravail à l'étage de la mairie,

Vu la délibération DE\_2021\_010 du 14 juin 2021 qui fixe les tarifs de locations des bureaux,

Vu l'augmentation de 4% du prix de l'électricité effective au 1<sup>er</sup> février 2022 qui n'a pas été répercutée sur le loyer des télétravailleurs,

Vu l'augmentation de 15% du prix de l'électricité effective au 1<sup>er</sup> février 2023 qui n'a pas été répercutée sur le loyer des télétravailleurs,

Vu la nouvelle hausse de 10% effective au 1<sup>er</sup> août 2023 du prix de l'électricité,

Le maire explique que ces trois hausses successives du coût de l'électricité conduit à un surcôt de 29% des charges et demande de reconsidérer les tarifs de location de l'espace de travail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Toutefois, afin de fidéliser les locataires, dans un contexte économique inédit lié à l'inflation, il demande d'appliquer une augmentation modérée en deçà du surcôt, au prix rond par poste de travail, à savoir 10% pour les tarifs Eté et Hiver.

Autorise Monsieur le maire à signer les conventions et avenants d'occupation temporaire,

Ouïe l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal

**FIXE** les tarifs comme suivant :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Tarif location Eté du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.</b>	<b>Tarif location Hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.</b>
Postes de travail partagé en open-space	33,00 €	77,00€
Poste de travail individuel en open-space	55,00 €	99,00€

Ces Tarifs sont les loyers toutes charges comprises en euros TTC.

Les services inclus dans le prix de la location sont :

- Accès internet par prises réseau « RJ45 » et point accès wifi
- Un espace détente équipé de 2 fauteuils, 2 bouts de canapé et 2 tabourets
- Un espace coin repas équipé d'une table avec 4 chaises, réfrigérateur, machine à café/thé, et d'un four micro-ondes
- Sanitaires
- Parking – équipements extérieurs (terrasses - tables de pique-nique)

Les occupants signent une convention d'occupation temporaire adaptée à la situation du télétravailleur renouvelable et résiliable par les deux parties sur simple préavis d'un mois.

Un passe-partiel (porte entrée mairie / bureau) sera remis au locataire. En cas de perte, la reproduction de la clé sera à la charge du locataire.

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE\_2021\_010**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture  
et publication le 26/09/2023